

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Indonésie

2019

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		INDONÉSIE	FRANCE
Superficie	km ² - 2017	1 910 931	549 087 *
Population	Mhab 2017 et évolution 2017/16	264 + 1,1 %	67 + 0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2015	0,689 113 ^e rang mondial	0,897 21 ^e rang mondial
PIB	Md€ - 2017	899	2 285
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2017/16	5,1	1,8
PIB / habitant	€ - 2017	3 404	34 050
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2017 **	13,1	1,5
Surface arable	Mha - 2016	23,6	18,5
Surface forestière	Mha - 2016	90,3	17,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2017	+ 12	- 25
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2017	Exports : 32,5 Imports : 16,8 Solde : + 15,7 (source ITC/TradeMap)	Exports : 61,1 Imports : 55,4 Solde : + 5,7 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2017	Indonésie vers France : 93 (source ITC/TradeMap)	France vers Indonésie : 176 (source ITC/TradeMap)

Source Banque mondiale

* 549 087 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

+ L'Indonésie couvre une surface de 191 millions d'hectares dont 57 millions d'hectares de terres agricoles, soit 30 % de la surface du pays.

+ Avec 26 millions d'exploitations agricoles d'une taille moyenne de 2 ha, l'agriculture contribue à hauteur de 13,1 % du PIB et mobilise 32 % de la population active en 2016.

+ L'agriculture indonésienne présente un visage contrasté avec d'une part des positions fortes sur certaines cultures d'exportation (huile de palme, caoutchouc, cacao, café) et d'autre part la persistance d'une dépendance aux importations pour couvrir ses besoins en produits de base (blé, soja, lait, viande).

+ Depuis son indépendance en 1945, la priorité de l'Indonésie en matière de politique agricole est de parvenir à

l'autosuffisance, en particulier pour ses cultures vivrières, afin d'assurer sa sécurité alimentaire. Cette priorité a été réaffirmée par l'actuel Président, M. Joko Widodo, élu en 2014. Après des décennies d'efforts et même si la malnutrition touche encore près de 8 % de la population en 2015, la situation en matière de sécurité alimentaire s'est fortement améliorée au sein du pays.

+ Au cours des dernières années, d'importants investissements ont été consentis en faveur de l'huile de palme qui est devenue une production « phare » de l'agriculture de l'Indonésie. Elle en est ainsi le premier producteur et le premier exportateur à l'échelle mondiale, avec un excédent agroalimentaire total important (+ 15 Md€ en 2014). Ce succès pose cependant un certain nombre de questions en matière de développement durable.

Productions agricole, forestière et marine

Premier pays agricole de l'Asie du Sud-Est, l'Indonésie dispose de 57 millions d'hectares de terres agricoles (30 % de la superficie totale du pays) en 2015, selon la FAO. L'agriculture représente 13,1 % du PIB du pays en 2017, selon la Banque mondiale. Le nombre d'exploitations agricoles, en baisse, demeure très conséquent (26 millions en 2013 contre 31 millions en 2003 selon les deux derniers recensements agricoles) et il s'agit majoritairement de petites unités (2 ha en moyenne). Si les cultures vivrières sont uniquement le fait de petites unités de production et concentrent l'essentiel des exploitations, les cultures pérennes voient coexister des petits producteurs avec d'importantes concessions gérées par des entreprises privées ou d'État. Dans le secteur de l'élevage, des unités de grande taille pour la production de volailles ont émergé, en lien avec la structuration du secteur. Ces évolutions concourent à une diminution de la population agricole ainsi qu'à son vieillissement, les jeunes étant les premiers à contribuer à l'émigration urbaine. Néanmoins, l'agriculture concentre encore 32 % de la population active en 2016, selon l'Organisation internationale du travail.

Très orientée en faveur des productions végétales, l'agriculture indonésienne présente un visage contrasté avec d'une part des positions fortes sur certaines cultures d'exportation

(en premier lieu l'huile de palme) et d'autre part une dépendance aux importations pour couvrir ses besoins en produits de base. Les marges de progression en matière de productivité agricole demeurent encore conséquentes (niveau des rendements, éclatement de la production, faiblesse des infrastructures,...).

Production végétale

La principale production demeure de manière très nette le riz qui représente en 2016 une surface récoltée de 14,3 millions d'ha, pour une production de 77,3 Mt de riz paddy selon la FAO et de l'ordre de 45 Mt de riz usiné¹. Ces chiffres placent l'Indonésie au **3^e rang des pays producteurs de riz** au monde, après la Chine et l'Inde. La canne à sucre (0,5 Mha et 27,2 Mt en 2016 d'après la FAO), le manioc (0,9 Mha et 20,7 Mt), le maïs (3,8 Mha et 20,4 Mt), la patate douce (0,14 Mha et 2,27 Mt), la pomme de terre (66 000 ha et 1,2 Mt) et le soja (0,6 Mha et 1 Mt) comptent aussi parmi les cultures de base importantes en Indonésie. Malgré ces chiffres imposants, étant donné la taille de la population, l'Indonésie ne parvient pas à atteindre l'autosuffisance pour les cultures de base. Ainsi, pour la campagne 2016/2017, l'Indonésie a dû se résoudre à poursuivre ses importations de riz, estimées à 1,3 Mt de riz usiné (5^e importateur mondial) selon la FAO-AMIS. Par ailleurs, elle importe la totalité de son blé (10,1 Mt – dont elle est devenue le 1^{er} importateur mondial devant l'Égypte depuis 2017),

¹ - Le riz paddy est le riz à l'état brut, non décortiqué, encore muni de sa balle après battage (ne peut être utilisé à des fins culinaires) ; le riz usiné (ou riz blanc) a été blanchi et a entièrement perdu sa pellicule brune (correspond à la phase de traitement postérieure au riz complet).

l'essentiel de son soja (2,4 Mt de fèves), du maïs (1,1 Mt) et du sucre (3,5 Mt). La demande en blé et en maïs devrait continuer à progresser dans les années à venir en raison des besoins croissants à la fois pour l'alimentation humaine et animale. En revanche, l'agriculture indonésienne jouit de positions fortes pour plusieurs cultures d'exportation. Il s'agit en premier lieu de l'**huile de palme**, dont elle est le **1^{er} producteur** mondial devant la Malaisie (10,6 Mha et 36 Mt pour la campagne 2016/2017 d'après l'USDA) ainsi que le 1^{er} exportateur mondial (27,6 Mt). L'Indonésie occupe également une place de choix dans le classement des pays producteurs de caoutchouc naturel (1^{er} rang en 2016 devant la Thaïlande avec 3,6 Mha et 3,2 Mt, selon la FAO), de cacao (3^e après la Côte d'Ivoire et le Ghana avec 1,7 Mha et 0,7 Mt de fèves) et de café (4^e après le Brésil, le Vietnam et la Colombie avec 1,2 Mha et 0,6 Mt de café (vert).

L'Indonésie est également productrice de fruits tropicaux, de légumes et d'épices, principalement destinés à la consommation nationale. L'Indonésie est ainsi le premier producteur mondial de noix de coco devant les Philippines (3,1 Mha et 17,7 Mt en 2016 d'après la FAO), le troisième pour les bananes après l'Inde et la Chine (140 000 ha et 7 Mt en 2013), le 5^e pour les mangues après l'Inde, la Chine, la Thaïlande et le Mexique (170 000 ha et 2,2 Mt en 2013) et le 8^e pour les ananas (11 000 ha et 1,4 Mt). La première place en matière de légumes est occupée par les choux (72 000 ha et 1,5 Mt), suivie par une grande variété d'autres productions (oignons, tomates, haricots, poireaux, aubergines,...). Le pays occupe aussi une position forte sur le marché mondial de plusieurs épices (piments, poivre, cannelle, vanille, gingembre et noix de muscade), mais ces productions demeurent marginales à l'échelle de l'ensemble de l'agriculture du pays.

Production animale

La production de viande en Indonésie repose en premier sur la volaille, avec un cheptel de plus de 2 milliards de poulets et de 47 millions de canards en 2016 selon la FAO. Le cheptel de poulets a quasiment doublé au cours des dix dernières années. Le cheptel bovin compte 16 millions de têtes en 2014, dont une très faible partie dédiée à la production laitière (environ 0,6 million de têtes), auquel il faut ajouter 1,4 million de buffles (utilisés aussi pour leur force de traction). L'Indonésie dispose aussi de 20 millions de chèvres, 18 millions de moutons. La production de viande de porc demeure limitée avec un cheptel de 8 millions de porcs compte tenu de la présence importante de la religion musulmane dans le pays.

L'Indonésie souhaite continuer à développer sa production de viande et atteindre l'autosuffisance. Pour l'heure, le pays affiche une autonomie en viande de volaille et couvre également la quasi-totalité de ses besoins en petits ruminants et en porcs. En revanche, l'Indonésie est structurellement importatrice de viande bovine et de produits laitiers. Ainsi,

en 2017, l'Indonésie a importé près de 200 000 tonnes de viande bovine (viande, abats, etc.) d'après *ITC/TradeMap* et environ 700 000 têtes d'animaux vivants destinés à l'engraissement ; les importations de produits laitiers se sont élevées à 400 000 tonnes environ, avec principalement de la poudre de lait et du lactosérum.

En pratique, les équilibres résultent davantage des restrictions aux importations de produits animaux mis en place par l'Indonésie que d'une réelle adéquation de l'offre à la demande. De fait, les prix sont élevés et la consommation de viande demeure anormalement faible (11,3 kg/hab/an en 2017 d'après le *OECD-FAO Agricultural Outlook*) en comparaison avec les autres pays d'Asie du Sud-Est. Malgré une progression de la production intérieure, la tendance attendue à moyen terme est plutôt un accroissement des déséquilibres entre production et consommation et, en conséquence, une hausse des importations de viande bovine et de produits laitiers.

Production forestière

La filière bois est en pleine expansion, soutenue notamment par le développement du secteur de la construction. Face à la progression de la déforestation et à l'exploitation illégale de forêts, l'Indonésie renforce progressivement sa réglementation encadrant l'exploitation forestière afin d'améliorer la durabilité de ses activités. Dans ce contexte, l'Indonésie a signé un accord de partenariat volontaire (ratifié en avril 2014) avec l'Union européenne dans le cadre de l'initiative *FLEGT* visant à s'assurer de l'origine légale des produits à base de bois importés en Europe. Depuis fin avril 2016, après deux années de travaux de mise en œuvre de cet accord, l'Indonésie peut désormais délivrer des licences *FLEGT* garantissant la légalité des produits à base de bois exportés. Parmi l'ensemble des pays engagés dans la négociation d'accords de partenariat volontaire avec l'Union européenne, l'Indonésie a été le premier au monde à parvenir au terme de ce processus de certification de la légalité des bois. La forêt couvre la moitié du territoire indonésien en 2015 d'après la Banque mondiale. La récolte de bois est importante en Indonésie avec 33,1 Mt de bois destinés à la production de sciages et de placages (FAO, 2016), 35,3 Mt pour la production de pâte à papier et 5,6 Mt pour les autres usages industriels (panneaux, etc.), auxquels s'ajoutent 46,2 Mt pour le bois de feu.

Pêche et aquaculture

L'Indonésie est également un acteur important dans le domaine des produits de la mer. En 2015, d'après la FAO, la pêche a représenté une capture de 6,5 Mt d'animaux aquatiques (poissons, crustacés, mollusques, etc.), ce qui positionne l'Indonésie comme le 2^e producteur mondial après la Chine. Le secteur de l'aquaculture a représenté une production de 4,3 Mt (3^e producteur mondial après la

Chine et l'Inde) pour les poissons, crustacés et mollusques et 11,3 Mt pour les algues (2^e producteur mondial après la Chine). Historiquement, la production de produits de la mer était destinée à la consommation nationale. Mais, depuis quelques années, le pays affiche une volonté de développer l'exportation de ses produits de la mer. Les captures ont ainsi augmenté de près de 30 % au cours des dix dernières années dans un contexte de stagnation des captures à l'échelle mondiale. En outre, compte tenu de la surexploitation des ressources halieutiques et des conditions géographiques idéales du pays, l'aquaculture devrait être amenée à prendre une importance toujours croissante par rapport à la pêche dans le futur. Sa capacité de production a d'ores et déjà été multipliée par trois au cours de la décennie passée.

Ainsi, l'Indonésie a considérablement accru ses volumes de production, passant entre 1990 et 2013 de 2,6 à 6,1 Mt de produits de la pêche et de 0,6 à 13 Mt de produits de l'aquaculture. La flotte indonésienne est la première en volume de captures de thon de l'océan Indien oriental, devant le Sri Lanka, avec 130 000 tonnes de captures en 2013. Enfin, l'Indonésie était en 2013 le 2^e producteur d'algues d'élevage derrière la Chine.

Politique agricole

Depuis l'indépendance indonésienne en 1945, **le sujet de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance du pays est au cœur de la politique agricole de l'Indonésie**. Au centre de cette politique d'autosuffisance figure le développement de la production rizicole. Malgré des phases de progression très favorables, notamment dans les années 1970, la marche vers l'autosuffisance se révèle encore difficile, du fait, notamment, de la baisse du prix du pétrole dans les années 1980, de la crise financière asiatique de la fin des années 1990 et de la croissance démographique et économique.

Le thème de la sécurité alimentaire toujours d'actualité

Même si la disponibilité de l'alimentation a progressé, ce poste représente en moyenne encore 31 % des dépenses totales de l'Indonésie en 2015 d'après Euromonitor International. Par ailleurs, la FAO indique 20,3 millions de personnes souffrant de malnutrition en 2016, soit 8 % de la population totale. Le *Global Hunger Index 2017* situe l'Indonésie parmi les pays où le problème de la faim est jugé sérieux (comme les Philippines, le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Timor Leste pour l'Asie du Sud-Est).

Néanmoins, depuis le début des années 2000, l'agriculture indonésienne connaît une nouvelle phase de progression

importante, à la fois en matière de production rizicole, mais aussi avec la montée en puissance des cultures d'exportation (huile de palme, caoutchouc naturel).

La loi sur l'alimentation de 2012 a réaffirmé que les principes de souveraineté et d'autosuffisance alimentaires sont à la base de l'approche de la sécurité alimentaire de l'Indonésie. Les quatre objectifs structurant aujourd'hui la politique agricole de l'Indonésie sont ainsi les suivants :

- > recherche de l'autosuffisance pour certaines denrées jugées stratégiques (riz, sucre, soja, maïs, viande bovine) avec un maintien des prix à un niveau abordable pour les consommateurs dans l'ensemble du territoire indonésien ;
- > diversification de la production et de la consommation avec la diminution de la part des glucides (riz, blé) et l'intégration de davantage de produits de l'élevage et de fruits et légumes dans les régimes alimentaires ;
- > amélioration de la compétitivité de la production agricole et développement de la transformation pour une meilleure valeur ajoutée ;
- > augmentation du revenu des agriculteurs afin de réduire la pauvreté rurale.

Le gouvernement actuel, mis en place fin 2014 sous la présidence de M. Joko Widodo, a confirmé l'engagement pris d'atteindre l'autosuffisance pour les cinq denrées alimentaires prioritaires (riz, maïs, soja, sucre et viande bovine). L'objectif initial était d'atteindre l'autosuffisance en 2017 pour le riz, le maïs et le soja et en 2019 pour la viande bovine et le sucre.

Dans ce but, l'Indonésie a décidé de poursuivre avec les mêmes outils de politique agricole que ceux déjà utilisés par le passé, mais en élargissant et intensifiant les soutiens. Ainsi, la fixation de prix minimum d'achat qui concernait précédemment uniquement le riz et le sucre a été étendue au soja en 2013. Les investissements en faveur de l'irrigation ont été renforcés. De même, une augmentation des subventions à l'achat d'intrants (engrais, semences,...) a été annoncée et la distribution d'outils de production aux agriculteurs a été organisée (motoculteurs, pompes, machines à repiquer le riz,...). Enfin, des outils de politique commerciale viennent compléter le dispositif de soutien à l'agriculture et se traduisent par une forte régulation des échanges de biens alimentaires.

Aucun des objectifs affichés pour 2017 (riz, maïs, soja) n'a été atteint, malgré les efforts suivis du gouvernement pour y parvenir, même si le déficit s'est réduit pour le riz et le maïs. Il est illusoire de penser que les objectifs fixés pour 2019 seront atteints alors que la situation est plutôt allée dans le sens d'un accroissement des importations de viande bovine et de sucre ces dernières années.

En conséquence, on note un fort accroissement du soutien apporté à l'agriculture. Dans son rapport de 2015 sur le suivi et l'évaluation des politiques agricoles, l'OCDE estime qu'il a

cru de 43 % par an entre 1995-1997 et 2012-2014. Ainsi, ces aides au secteur agricole, qui représentaient 0,8 % du PIB en 1995-1997, représentent 3,6 % du PIB en 2012-2014 et sont estimées à 4,6 % pour 2015, valeur la plus élevée rencontrée parmi les pays dont l'OCDE suit la politique agricole. À titre de comparaison, les soutiens à l'agriculture au sein des pays de l'OCDE sont passés de 1,5 % du PIB pour la période 1995-1997 à 0,8 % du PIB pour 2012-2014 ; celui de l'Union européenne se situe à 0,7 % en 2016.

La recherche de l'autosuffisance demeure toujours au cœur de la politique agricole de l'Indonésie.

Au-delà de son action à l'échelle nationale, l'Indonésie est active sur les questions de sécurité alimentaire, tant au niveau régional qu'international (G20). Au sein de l'ASEAN, elle a soutenu la mise en place du Cadre intégré de la sécurité alimentaire dans l'ASEAN (*l'ASEAN Integrated Food Security Framework*). Dans le cadre du G20, l'Indonésie est membre et soutient l'initiative *Agricultural Market Information System (AMIS)* visant à une meilleure information et coordination politique sur les quatre principaux marchés agricoles (blé, riz, soja, maïs).

L'enjeu de l'huile de palme

Au cours des vingt dernières années, l'orientation des cultures pérennes vers l'exportation a pris une importance croissante au sein de l'agriculture indonésienne. La principale de ces productions est l'huile de palme qui, soutenue par une croissance forte de la demande internationale en huiles végétales, a vu ses surfaces de production multipliées par plus de dix entre 1990 et aujourd'hui. Principalement situées à Sumatra (70 %) et à Kalimantan (15 %), les surfaces dédiées au palmier à huile continuent d'augmenter. Elles représentent 10,6 Mha en 2016, pour une production de 36 Mt d'huile de palme selon la FAO. L'objectif du gouvernement indonésien est de parvenir à un doublement de la production entre 2010 et 2020, ce qui correspond à une production de 40 Mt d'huile de palme en 2020. En raison de cette croissance importante, l'Indonésie a progressivement supplanté la Malaisie comme premier producteur, puis premier exportateur mondial d'huile de palme. Ces deux pays représentent de l'ordre de 85 % de la production mondiale d'huile de palme.

Si la progression observée pour les cultures vivrières est largement le fait d'un soutien public (cf. ci-dessus), le moteur principal du développement de l'huile de palme est l'investissement privé, notamment via de grandes entreprises privées ou publiques gérant des exploitations de plusieurs milliers d'hectares (4 500 ha en moyenne et plus de 100 000 ha pour les plus grandes), mais également par de petits producteurs qui représentent environ 40 % des surfaces cultivées.

Ce fort développement de l'huile de palme a été accompagné de nombreuses critiques sur le plan environnemental (déforestation, perte de biodiversité), mais aussi économique et social (conflits fonciers, traitement des petits producteurs partenaires des grandes entreprises, dépendance des marchés d'exportation, trop faible part d'exportation d'huile raffinée). Afin de répondre aux questions relatives à la durabilité de la production d'huile de palme, une initiative de certification a été lancée en 2004 par les acteurs privés du marché : la *Round Table on Sustainable Palm Oil (RSPO)*. Elle a permis d'élaborer un cadre de certification volontaire, surtout suivi à ce stade par les grands groupes privés attachés à leur responsabilité sociale et environnementale. Les autorités indonésiennes ont également mis en place une alternative nationale à caractère obligatoire et actuellement en cours de déploiement, l'*Indonesian Sustainable Palm Oil (ISPO)*. Toutefois, les exigences d'*ISPO* demeurent faibles et son déploiement se révèle très laborieux. Le délai de mise en conformité avec l'obligation de certification *ISPO* était initialement fixé à 2014. Pourtant, fin août 2017, seules 304 entreprises représentant 1,9 Mha et 8,2 Mt d'huile de palme étaient certifiées. Certains grands opérateurs de la filière prennent des engagements complémentaires (zéro déforestation, pas de culture sur des tourbières, etc.) et ont cherché à les partager plus largement, notamment à travers l'*Indonesian Palm Oil Pledge* lancé en 2015 et finalement démantelé en 2016 suite à une période de tensions avec le gouvernement, attentif aux risques d'exclusion du marché pour les petits producteurs que pourrait occasionner un renforcement trop rapide des règles de durabilité entourant la production d'huile de palme. La mise en place par le gouvernement d'un *National action plan for sustainable palm oil (FoKSBI)*, qui comprend notamment l'objectif de renforcer *ISPO* et d'atteindre 70 % d'huile de palme certifiée durable (*ISPO*) à l'horizon 2020, est en cours.

En septembre 2018, le Président Jokowi a signé un moratoire de trois ans sur le développement de toute nouvelle plantation de palmiers à huile sur le territoire.

La voie de la durabilité passe notamment par une augmentation des rendements à l'hectare, permettant ainsi d'éviter l'utilisation de davantage de terres. Toutefois, le rendement moyen est tiré vers le bas par celui des petites structures de production et leur manque de ressources pour renouveler les plantations âgées (25 ans). Pourtant, des marges de progrès existent : si le rendement moyen à l'échelle nationale est d'environ 4 t/ha, celui des plantations des grandes entreprises est de l'ordre de 6 t/ha alors que celui des petits producteurs indépendants n'est que de 2-3 t/ha. Par ailleurs, les travaux d'amélioration génétique sur le palmier à huile laissent espérer la possibilité de rendements atteignant 10 t/ha dans les années à venir. La diffusion de ce progrès génétique au sein de l'ensemble de la filière demeure

cependant un vrai défi, auquel l'Indonésie a d'ores et déjà commencé à s'atteler. L'*Indonesian Palm Oil Fund (BPDPKS)* a initié un programme d'appui à la replantation des plantations vieillissantes détenues par de petits producteurs avec un objectif de renouveler 2,4 Mha de plantations d'ici 2022 (0,9 Mha de petits producteurs « plasma » - c'est-à-dire associés à de grandes plantations industrielles - et 1,5 Mha de petits producteurs indépendants), ce qui est très ambitieux au regard du démarrage timide du programme en 2017 (20 000 ha).

Une agence de restauration des tourbières (BRG) a été mise en place et son objectif est de parvenir à restaurer 2,4 Mha de tourbières d'ici 2020. Les estimations du coût de cette opération sont assez divergentes (entre près d'1 et 2,4 Md€), mais l'action du BRG représente dans tous les cas un engagement financier très important pour l'Indonésie. Aussi est-il envisagé de créer un *Peat Investment Fund* (« *Peat bonds* »), à l'image des *Forest bonds* émis par l'IFC, qui pourrait mobiliser des financements privés. L'objectif est que cet outil puisse financer la restauration d'1 Mha de tourbières.

En termes de débouchés, l'Indonésie a mis en place un système de taxes à l'exportation (d'un niveau variable en fonction du cours de l'huile de palme) différenciées entre huile de palme brute et raffinée, afin d'encourager le développement des activités de raffinage et l'exportation d'huile de palme raffinée. En outre, afin d'offrir un débouché supplémentaire à l'huile de palme et de soutenir les prix, l'Indonésie a mis en place en 2006 un programme de soutien au développement de biodiesel à partir d'huile de palme, en substitution d'importations de gazole. Cet engagement en faveur du biodiesel se renforce progressivement avec le passage en 2016 à un mandat d'incorporation de 20 % de biodiesel dans le gazole commercialisé en Indonésie, et le projet de passer à 25 % à compter de 2019. Depuis l'été 2015, la filière huile de palme est mise à contribution via l'*Indonesian Palm Oil Fund (BPDPKS)* et un système de taxe à l'exportation (près de 1 Md€ collecté en 2017) pour financer le surcoût du biodiesel par rapport aux énergies fossiles. Pour la campagne 2017/2018, l'*USDA* estime que la production de biodiesel devrait entraîner l'utilisation de 3,6 Mt d'huile de palme.

Les indications géographiques

Les efforts de la Direction générale de la propriété intellectuelle indonésienne (DGIP), rattachée au Ministère de la loi et des droits de l'homme, ont permis le développement de la certification d'indications géographiques (IG) depuis la promulgation du décret sur la protection des IG en 2007 (revu en 2016).

Ainsi, à ce jour, on dénombre 63 IG enregistrées en Indonésie, portant essentiellement sur des produits alimentaires, mais aussi quelques produits artisanaux. Six d'entre elles sont

d'origine étrangère (Champagne, Pisco, Parmigiano Reggiano, Lamphun Brocade Thai Silk, Tequila et Grana Padano). Cognac a engagé des démarches afin d'obtenir l'enregistrement de son appellation. Les IG agricoles nationales concernent en premier lieu une vingtaine de cafés locaux, mais également des produits très variés : thé, épices (poivre, vanille), tabac, lait de jument, poisson fumé, miel, riz, sel, fruits et légumes. Le rythme d'enregistrement de nouvelles IG s'est accéléré avec un triplement du nombre de produits enregistrés au cours des cinq dernières années. L'enjeu est désormais davantage de faire vivre ces IG, ce qui passe par une plus grande organisation et mobilisation des producteurs, afin de leur donner une réalité et une efficacité économique.

Échanges commerciaux

Exportations

Les exportations de produits agroalimentaires (24 premiers chapitres du système harmonisé des douanes) de l'Indonésie ont représenté 32,5 Md€ en 2017 d'après *ITC/TradeMap*, soit 22 % de l'ensemble des exportations du pays (149,4 Md€). À ces exportations, il faudrait également ajouter celles - très conséquentes - de caoutchouc et de ses dérivés (chapitre 40 du système harmonisé des douanes) qui représentent 6,9 Md€ en 2017. Il s'agit principalement de caoutchouc naturel pour 4,5 Md€ et de pneumatiques pour 1,4 Md€.

L'huile de palme concentre la majorité des exportations agroalimentaires du pays. Ainsi, les « graisses et huiles animales/végétales » représentent 20,3 Md€, dont 16,4 Md€ pour l'huile de palme et 2,7 Md€ pour l'huile de palmiste et de coprah.

Le troisième poste est celui des produits de la pêche et de l'aquaculture, qui s'élève à 2,9 Md€. Il s'agit pour plus de la moitié de crustacés (essentiellement des crevettes), pour 1,5 Md€. L'Indonésie représentait, en 2014, 4,1 % des exportations mondiales de produits de la mer, soit une part comparable à celle du Pérou et celle de l'Équateur.

Suivent le poste du « café, thé, maté et épices » avec 1,7 Md€, dont 1,1 Md€ pour le seul café, celui du tabac avec 1 Md€, et celui du « cacao et ses préparations » avec 1 Md€.

Les trois principaux clients de l'Indonésie sont d'une part la Chine (4,6 Md€) et l'Inde (3,9 Md€) pour l'huile de palme, et d'autre part les États-Unis (3,6 Md€) pour le caoutchouc et les produits de la pêche et de l'aquaculture. Toutefois, considérée collectivement, l'Union européenne demeure un partenaire commercial de premier plan, plus important que les États-Unis, avec 4,4 Md€.

Importations

Les importations de produits agroalimentaires de l'Indonésie (24 premiers chapitres du système harmonisé des douanes) ont représenté 16,8 Md€ en 2017 d'après *ITC/TradeMap*, c'est-à-dire deux fois moins que les exportations. Elles représentent 12,1 % de l'ensemble des importations du pays (139,3 Md€).

Ces importations sont composées en premier lieu de céréales (3,5 Md€), dont la majorité est constituée de blé (3,2 Md€), suivi du riz (140 M€) et du maïs (140 M€). Le second poste d'importation est le soja (2,8 Md€ de fèves et de tourteaux). Suivent le sucre (2,3 Md€) et les produits laitiers (0,8 Md€).

Les principaux fournisseurs de l'Indonésie sont les États-Unis (2,6 Md€ : soja, céréales, produits laitiers), l'Australie (2,6 Md€ : céréales, bovins vivants et viande bovine, sucre), et la Chine (2 Md€ : fruits et légumes, tabac).

Echanges bilatéraux

Les exportations agroalimentaires vers la France ont atteint 93,4 M€ en 2017. Il s'agit principalement de produits de la pêche et de l'aquaculture (26,6 M€), de café et épices (22,9 M€), d'huile de palme (14,1 M€) et de cacao (7,1 M€). Par ailleurs, il faut préciser que la majorité de l'huile de palme importée par la France provient des Pays-Bas (environ 130 M€ en 2017, dont probablement de l'ordre de 40 % en provenance d'Indonésie), le port de Rotterdam jouant un rôle de hub européen pour cette matière première. Enfin, le caoutchouc et ses produits dérivés représentent 93,5 M€ d'exportations vers la France.

Les importations de l'Indonésie en provenance de la France ont représenté 175,8 M€ en 2017, dont 94,5 M€ de produits laitiers. Le reste des importations est principalement constitué de produits destinés à l'alimentation animale (27,2 M€) et de produits transformés divers (15,8 M€).

Conditions d'accès au marché indonésien

Afin de soutenir le développement de son agriculture et de son industrie de transformation, l'Indonésie a mis en place un système de protection tarifaire modéré, associé à un corpus de barrières non tarifaires très contraignantes.

L'ensemble de ces mesures, souvent complexes dans leur application, restreint fortement les échanges internationaux et fait l'objet d'ajustements fréquents et imprévisibles en fonction de la production intérieure. L'Indonésie adopte régulièrement des mesures restrictives au commerce : modulation des droits de douane (riz, sucre), licences d'importation et d'exportation, contingents (viandes, céréales,...), taxes à l'exportation (huile de palme), obstacles techniques

au commerce, etc. Au total, les échanges apparaissent donc comme fortement régulés par l'État. Les améliorations, comme l'abandon des quotas pour les boissons alcoolisées au premier semestre 2018, restent rares.

Pour faire face au renforcement des barrières non-tarifaires, les services français ont négocié au cours des dernières années des conditions dérogatoires pour les produits français.

En ce qui concerne les produits frais d'origine végétale, un certificat de reconnaissance pays, qui simplifie les procédures de contrôle sanitaire, existe pour vingt fruits et légumes exportés vers l'Indonésie.

En ce qui concerne les produits laitiers, un protocole bilatéral a été signé entre la DGAL et son homologue indonésien en mai 2015, suite à une mission d'audit organisée en 2014. Le protocole a permis de confirmer les agréments des établissements avec antériorité d'exportation et de définir une procédure d'agrément pour les établissements candidats.

Accords internationaux

L'Indonésie a intégré l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis le 1^{er} janvier 1995, est membre de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) depuis le 13 mai 1954, ainsi que du *Codex alimentarius* et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

À l'OMC, l'Indonésie fait partie du G33 (groupe des pays en développement).

En complément des accords liés à l'*ASEAN*, entre les pays membres ou avec des partenaires tiers (Chine, Japon, Inde, Australie/Nouvelle-Zélande, Corée du Sud et Hong-Kong), l'Indonésie a signé deux accords bilatéraux, l'un avec le Japon en 2007 et l'autre avec le Pakistan en 2012. Par ailleurs, des accords bilatéraux sont également en cours de discussion avec l'Inde, l'Australie, le Chili, la Corée du Sud et la Turquie. L'Indonésie est également partie prenante dans quelques accords multilatéraux (*Regional Comprehensive Economic Partnership*, accord de l'organisation de la coopération islamique, etc.) et membre d'un accord regroupant huit pays en développement (*PTA-D8*, actuellement en vigueur).

Au sein de la zone Asie du Sud-Est (*ASEAN*), l'Indonésie fait partie des pays avec lesquels l'Union européenne a ouvert la négociation d'un accord de libre-échange. Depuis le 18 juillet 2016, date de lancement des discussions, six rounds de négociation se sont tenus. Cet accord de libre-échange prend place dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et l'Indonésie qui est entré

en vigueur le 1^{er} mai 2014, dont il sera la déclinaison pour le volet commercial.

L'Indonésie est membre de la Commission des thons de l'océan Indien. L'Union européenne n'a aucune procédure en cours contre l'Indonésie s'agissant de la gestion des pêches et de la lutte contre la pêche illicite, non réglementée, non déclarée (INN).

Relations bilatérales

Les relations entre les autorités françaises et indonésiennes sont essentiellement concentrées sur les thématiques liées à des questions d'accès au marché afin de faciliter l'exportation de leurs produits agricoles et alimentaires respectifs (cf. conditions d'accès au marché indonésien avec des protocoles pour les végétaux et les produits laitiers).

En matière agricole, la France et l'Indonésie coopèrent également dans le domaine de la **recherche** via le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) qui travaille depuis près de 40 ans en Indonésie. Les actions en partenariat du CIRAD portent sur la gestion des milieux naturels (bassins versants, forêts, mangroves,...) et des systèmes de production (production durable

d'huile de palme et de caoutchouc, impact des projets laitiers,...). Un événement emblématique de ces actions est la conférence bisannuelle *ICOPE* sur le palmier à huile et l'environnement organisée avec le *WWF* et la Société *Sinar Mas*.

Le CIRAD est représenté par une direction régionale basée à Jakarta, couvrant les pays d'Asie du Sud-Est insulaire (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Brunei, Timor Leste); elle représente également le consortium de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole français (Agreenium). Le CIRAD collabore avec de nombreux groupes privés agro-industriels français (Danone et Bollore), européens, indonésiens et internationaux, avec des ONG et des associations de producteurs, avec des universités et des centres de recherche, des ministères de l'agriculture, de la forêt, de la recherche et des entreprises d'État, avec des organisations régionales et internationales, notamment le CIFOR (Centre international sur la recherche forestière) du GCRAI (Groupe consultatif de la recherche agricole internationale).

En 2017, huit scientifiques sont en poste dans le pays. En outre, des chercheurs de 12 unités de recherche du CIRAD interviennent pour environ 1 000 jours de mission par an. Plusieurs thésards français et indonésiens sont encadrés par le CIRAD.

Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ambassade de France à Singapour, Banque mondiale, FAO, OCDE.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidés ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP